

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 29 mars 2024.

Date de publication : 12 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents :** MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL et Virginie THIVENT.

**Excusé(es) :** M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Bernard COTTIN, M. Benoît MEILHAC, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Robert LUQUET.

**Absent(s) :** M. Fabrice THERVILLE.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-André GUILLERMIN.

**Objet :** 2024/0504/028 – *Demande de fonds de concours pour l'école de musique.*

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT qui rappelle que le dispositif d'attribution de la subvention de Mâconnais Beaujolais Agglomération, à l'école de musique, se fait par l'attribution de fonds de concours aux communes. Elle propose de solliciter l'aide de MBA au titre du fonds de concours pour le fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical, et précise que l'intégralité du montant perçu par la commune sera reversée à l'association qui gère l'école de musique.

Une convention sera établie avec MBA. Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT indique que le montant du fonds de concours MBA dépend du nombre d'élèves inscrits à l'école de musique.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté,
- D'autoriser le Maire à :
  - Signer le dossier de demande de fonds de concours ;
  - Signer les conventions afférentes ;
  - Signer tout acte et document afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
Le 10 avril 2024,  
Le Maire, Robert LUQUET

